

République Française

Département de l'Ardèche

**Syndicat Mixte du Conservatoire
« Ardèche Musique et Danse »**

Extrait du registre des délibérations du comité syndical.

Séance du mardi 12 mars 2019

N° 708 | 2019

Objet : Participation des familles pour l'année scolaire 2019/2020

Nombre de membres afférents au Comité Syndical : 16		Nombre total de voix du Comité Syndical : 24	
Collège des Conseillers Généraux 4 (porteurs de 3 voix)		Collège des Communes 12 (porteurs de 1 voix)	
Présents	1	Présents	5
Votants	1	Votants	5
Pouvoirs	0	Pouvoirs	0
Suffrages exprimés	3	Suffrages exprimés	5
Total des suffrages exprimés		8	

Lors de la réunion du comité syndical du 5 mars 2019 organisée à 18h30 à Mercurol-Veaunes, le quorum n'a été atteint. Par conséquent, un nouveau comité syndical a été organisé en l'an deux mille dix-neuf, le douze mars à dix-huit heures et trente minutes, à l'espace Eden, à Mercurol-Veaunes, après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 6 mars 2019. Le comité syndical s'est ainsi réuni en séance ordinaire, **sans condition de quorum**, sous la présidence de Paul BARBARY, Président du Syndicat mixte.

Etaient présents :

Mesdames : Pascale BORDE-PLANTIER (titulaire), Béatrice FOUR (titulaire), Christine FOUR (titulaire),
Messieurs : Paul BARBARY (Président), Christophe FAURE (titulaire), Denis REYNAUD (titulaire),

Etaient absents ou excusés :

Mesdames : Nadine ABARO (suppléante), Laurence ALLEFRESDE (titulaire), Nadine BERNE (démissionnaire), Stéphanie BARBATO (titulaire), Josette CLAUZIER (démissionnaire), Patricia CURTIUS-LANDRAUD (suppléante), Mireille DESESTRET (suppléante), Chantal FORCHERON (suppléante), Virginie JUSTAMOND (titulaire), Corine MALIGE (titulaire), Josette MILGRAM-TODOROVITCH (suppléante), Isabelle POULENARD (suppléante), Marie-Hélène REYNAUD (suppléante), Bernadette ROCHE (suppléante), Marie-Christine SELIER (titulaire), Brigitte TORTET (suppléante),
Messieurs : Michel BOUTRAN (démissionnaire), Robert COMBE (démissionnaire), Pierre-Yves CUNY (titulaire), Jérôme DALVERNY (suppléant), Denis DUCHAMP (suppléant), Philippe EUVRARD (suppléant), Jean-Pierre GUIBERT (suppléant), Olivier PEVERELLI (titulaire), Marc-Antoine QUENETTE (suppléant), Jean-Jacques SOUMILLE (démissionnaire),

Etaient présents sans voix délibérative :

Messieurs : Valérie CHAMBOULEYRON (Directrice des ressources humaines, Syndicat mixte Ardèche Musique et Danse), Amandine LARRA (Secrétaire de direction, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse), Lionel MARIANI (Directeur administratif et financier, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse).

Secrétaire de séance : Christophe FAURE

Objet : Participation des familles pour l'année scolaire 2019/2020**Le comité syndical,****Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération 617-2017 du 6 avril 2017 définissant la participation des familles pour l'année scolaire 2017-2018 ;
- la délibération 669-2018 du 31 mai 2018 définissant la participation des familles pour l'année scolaire 2018/2019 ;
- Les grilles tarifaires, ci-annexées ;

Entendu l'exposé du Président Paul BARBARY précisant l'objet de cette délibération :

- « Je sou mets à l'approbation du comité syndical la proposition de tarification des familles pour l'année scolaire 2019/2020. Ces deux grilles tarifaires, qui pourront éventuellement être revues dans les mois à venir afin de tenir compte des propositions d'évolution suggérées par les acteurs de l'école (enseignants, responsables d'antennes, élèves et familles), sont les mêmes que pour l'année scolaire 2018/2019. Cette stabilité permet à la fois aux usagers du service public de conserver des repères et aux partenaires intercommunaux de permettre une meilleure projection dans les diverses études et préfigurations visant au redéploiement du syndicat mixte.
- Un seul changement est proposé – la mention finale est ainsi réactualisée : « *Le saviez-vous ? Le coût réel d'un élève au sein du Conservatoire s'élève à 2253 €. Cette somme est financée à 43 % par le Département de l'Ardèche, à 28% par 140 communes et intercommunalités membres du syndicat mixte, à 12% par les élèves et leurs familles et à 17% par des contributions diverses.* »
- Aussi, sur la base de cette présentation et des éléments communiqués, je vous propose :
 - o D'APPROUVER les grilles tarifaires, ci-annexées, pour les usagers du conservatoire ;
 - o DE PRECISER que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter de l'année scolaire 2019/2020.
- Si cette proposition vous agréée, je vous invite à formaliser votre décision en adoptant le présent projet de délibération. » ;

Après en avoir délibéré par :**8 votes « POUR »****0 votes « CONTRE »****0 abstention(s) ;**

- APPROUVE les grilles tarifaires, ci-annexées, pour les usagers du conservatoire ;
- PRECISE que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter de l'année scolaire 2019/2020.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Syndicat Mixte, Paul BARBARY.